

Appel à initiatives Rural Innov'

Familles Rurales a créé en décembre 2018 son fonds de dotation RuralMouv. Il est abondé par les dons de mécènes qui partagent les objectifs et les valeurs du Mouvement. RuralMouv a pour objet de soutenir les initiatives locales innovantes qui participent à la dynamisation des territoires.

Les zones rurales, à des échelles différentes, sont confrontées à la fracture territoriale qui s'exprime notamment par le recul des services de proximité, le manque d'emplois, l'enclavement géographique, les difficultés de mobilité et la dépendance à l'automobile et une couverture numérique insuffisante. Pourtant, la France des territoires dispose d'atouts pour réussir comme l'a montré l'étude « territoires ruraux : perceptions et réalités de vie » réalisée avec l'IFOP : 81% des Français aspirent à vivre dans les campagnes ! Les ruralités, dans leur diversité, sont une chance pour le pays et doivent avoir toute leur place dans sa transformation. La révolution numérique et la transition écologique présentent des opportunités pour « reconnecter » les territoires. Le télétravail, la télémédecine, les tiers-lieux, le co-working, les nouvelles mobilités, les énergies renouvelables etc. Si les pouvoirs publics doivent agir fortement, les acteurs locaux, les porteurs de projets, ont un rôle central à jouer pour imaginer les innovations qui apporteront des solutions concrètes.

Familles Rurales, fidèle à son histoire, souhaite agir pour relever le défi des territoires. Pour réaliser son ambition, le Mouvement mobilise son fonds de dotation RuralMouv pour soutenir les porteurs de projets qui participent à la construction des ruralités du XXI^e siècle.

Objectifs

L'appel à initiatives Rural Innov' propose aux acteurs des territoires de faire émerger des projets innovants dans les zones rurales, de lancer des expérimentations, de susciter de nouveaux partenariats et d'utiliser les opportunités offertes par la transition numérique et écologique. L'ambition est de financer des projets apportant une réelle plus-value et en capacité de se pérenniser dans le temps.

Thématiques

Rural Innov' souhaite susciter la créativité et l'innovation. Seront privilégiés les projets qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes :

- Transition numérique : par exemple création de nouveaux services grâce à l'outil numérique, formation accompagnement aux usages du numérique, mise en relation des habitants, actions favorisant le télétravail et le co-working, etc.

- Transition écologique : par exemple nouvelles mobilités (co-voiturage, véhicule propre, mise en relation des usagers, transports solidaires), énergies renouvelables, économies d'énergie, alimentation (circuits courts, produits locaux etc.), protection de l'environnement, actions de sensibilisation et de prévention de la population etc.
- Innovation sociale : par exemple nouveaux services, nouvelles pratiques, nouveaux modes d'implication et de coopération des acteurs, pour répondre aux besoins sociaux sur un territoire donné.

Les projets transversaux qui croisent plusieurs thématiques sont un avantage.

Modèle économique

Seront privilégiés les projets dont le modèle économique est solide et durable, dont le budget est précis et réaliste et qui sont en capacité de se pérenniser dans le temps et d'être dupliqués.

Zone géographique

Les projets doivent avoir un impact dans les zones rurales et périurbaines au sens large (en dehors des aires urbaines de plus de 10 000 emplois). Cependant, les projets qui prévoient une coopération villes-campagnes sont également encouragés et entrent parfaitement dans les critères.

Qui peut candidater ?

Les membres du réseau Familles Rurales (fédérations régionales et départementales, associations locales).

Les organismes à but non lucratif qui portent un projet d'intérêt général et qui sont parrainés par un membre du réseau familles rurales (association ou fédération) ou engagé dans un partenariat avec le réseau Familles Rurales.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Sont éligibles les dépenses de :

- Ingénierie (dépenses liées à la conception du projet, à l'accompagnement)
- Pilotage du projet
- Investissement (achat de matériels etc.)

Le financement RuralMouv pourra aller jusqu'à 10 000 euros par projet.

Co-financements et partenariats

Seront privilégiés les projets qui prévoient des co-financements (publics ou privés) ou des partenariats

Quels types de projets ne sont pas éligibles ?

Ne sont pas éligibles, les projets suivants :

- Les événements ponctuels (colloques, manifestations etc.)
- Les projets personnels
- Les projets n'ayant pas de lien avec les territoires ruraux
- Les projets s'inscrivant dans le projet « [port@il](#) » ou points de médiation numérique (Ils font déjà l'objet d'un financement spécifique du fonds de dotation)

Comment candidater ?

Pour présenter un projet, il suffit de remplir le [formulaire de candidature](#) et d'envoyer votre dossier à contact@ruralmouv.fr avant le 30 juin 2019 (pièces nécessaires précisées dans le formulaire).

Le dossier sera examiné par un comité de sélection et le montant du financement arrêté par le conseil d'administration du fonds de dotation au mois de septembre 2019. Les montants alloués pourront être affectés sur les exercices 2019 et 2020 des projets.